



Association AREC - 60 rue Jean Jaurès - 86000 POITIERS

**Procès-verbal  
du Conseil d'administration de l'AREC Nouvelle-Aquitaine  
du mercredi 28 avril 2021**

Le mercredi 28 avril 2021 à 15h00, les membres du Conseil d'administration de l'Association, déclarée à la Préfecture de la Vienne sous le n°W863001726 et publiée au Journal Officiel du 10/09/2016 se sont réunis en audio- ou visio-conférence, conformément aux mesures de distanciation en vigueur dans le contexte sanitaire actuel.

Membres présents ou représentés :

- Françoise COUTANT – Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine
- Isabelle VISENTIN – CESER Nouvelle-Aquitaine
- Nathalie LEROUX – EDF
- Saïd KHELOUFI – GRTgaz
- Erik PHARABOD – RTE
- Diane VIDALIES – FEDEREC
- François BARSACQ – SOLTENA
- Cindy VIARD – ORT Nouvelle-Aquitaine
- Jacques TAPIN – IFREE
- Denis RENOUX – CRER
- Mathieu JAMMOT – CERC Nouvelle-Aquitaine
- Marie LEGRAND – France Nature Environnement

Membres excusés ou absents :

- Jacques DESCHAMPS – Syndicat Energies Vienne
- Guy MOREAU – Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine
- Romain MIGNOT – Grand Poitiers Communauté Urbaine
- Marie-Eve DAVID – Syndicat Intercommunautaire du Littoral
- Philippe DUTRUC – CCI Nouvelle-Aquitaine
- Bernard LAYRE – Chambre Régionale d'Agriculture
- Alain GAZEAU – ATMO Nouvelle-Aquitaine

Invités présents

- Jérôme DANCOISNE – ADEME
- Amandine LOËB – AREC
- Hervé PHILIPPOT – AREC
- Laetitia BOURDEAU – 2L Performance

Invités excusés

- Jean-Paul DERANLOT – DUO SOLUTIONS

Françoise COUTANT, après avoir souhaité la bienvenue aux membres du Conseil d'Administration et s'être assurée du respect du quorum, présente l'ordre du jour :

- Validation des procès-verbaux des CA du 9 novembre 2020 et 8 décembre 2020 ;
- Arrêt des comptes 2020 ;
- Point sur l'activité de l'agence depuis le début de l'année ;
- Préparation de l'Assemblée Générale prévue le mercredi 12 mai de 10h à 11h30 ;
- Points divers selon demandes.

### Validation du PV du CA du 9 novembre 2020 et du 8 décembre 2020

Françoise COUTANT vérifie auprès des membres s'ils ont reçu et pris connaissance des procès-verbaux du CA du 9 novembre et du 8 décembre 2020, puis demande si certains ont des remarques à formuler. En l'absence de remarques, Françoise COUTANT soumet au vote les deux procès-verbaux.

Résultat du vote : 10 pour, 1 abstention (Marie LEGRAND, absente lors des précédents CA).

*Diane VIDALIES (FEDEREC) non présente au moment du vote*

Les procès-verbaux sont adoptés.

### Arrêt des comptes 2020

*Diane VIDALIES (FEDEREC) rejoint la réunion*

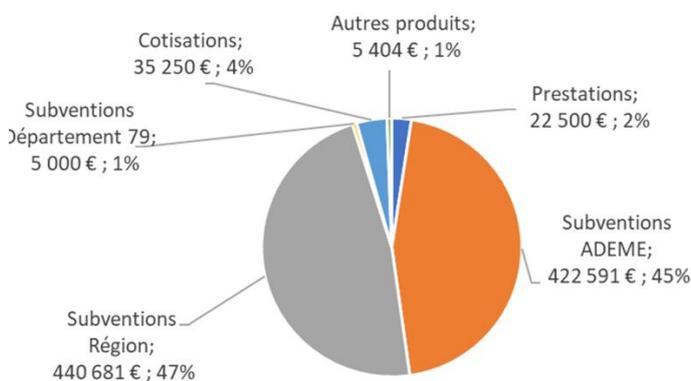
Françoise COUTANT donne la parole à Laetitia BOURDEAU pour la présentation des comptes de l'AREC en 2020 (voir diaporama en annexe de ce document), mis en regard avec les comptes de l'année précédentes.

Les ressources de l'association d'un montant de près de 915 000 € sont en hausse de 11% en 2020 par rapport à 2019 alors que les prestations vendues, à hauteur de 22 500 €, sont en forte baisse de près de 46% par rapport à l'année précédente, du fait du caractère exceptionnel de l'année (crise sanitaire + installations des équipes municipales et intercommunales à la suite des élections).

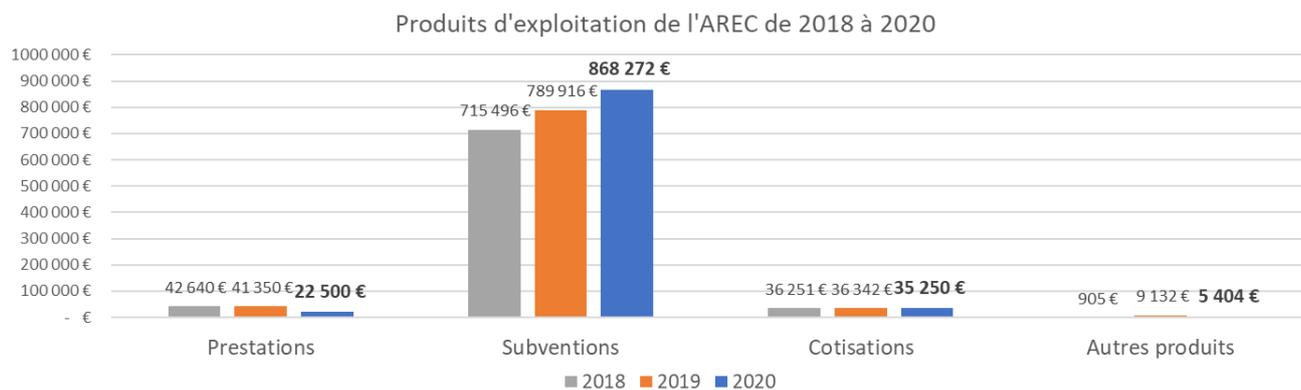
L'augmentation des ressources est principalement imputable à la hausse des subventions. Les cotisations à hauteur de près de 35 000 €, sont globalement stables. Les graphes suivants présentent :

– le détail des produits d'exploitation en 2020 ;

Produits d'exploitation AREC en 2020



- l'évolution de la répartition des ressources de l'agence 2018 à 2020 :



Les dépenses 2020 sont ensuite présentées :

- Les charges de structures sont généralement stables d'une année sur l'autre, mais la particularité de l'année 2020 entraîne une baisse d'environ 7%, du fait de la baisse des déplacements et d'un avoir de prestation 2L Performance. D'autres postes augmentent mais de façon non significative (loyer Antenne Bordeaux sur une année pleine).
- Les dépenses de personnel, d'un montant de 734 k€, sont le principal poste de dépense de l'agence. Elles augmentent en 2020, en lien avec le choix stratégique de muscler l'équipe sur les outils, méthodes et processus méthodologiques internes (prolongement d'un CDD sur 8 mois et création d'un CDD de 4 mois).
- Les impôts et taxes sont en hausse, principalement du fait de l'augmentation de la taxe sur les salaires, qui augmente parallèlement à la masse salariale.

Le bilan au 31/12/2020 est en suite détaillé. Le déficit en 2020 est de 6 323 €, après un bénéfice de plus de 9 000 € en 2019.

Laetitia Bourdeau indique que le résultat négatif de cette année demeure une exception après de nombreuses années de résultats excédentaires, et faible au regard du budget annuel de l'agence. Elle alerte les membres du conseil d'administration sur la fragilité de la trésorerie sur la période actuelle de l'année (attente de versement des soldes). Elle rappelle qu'en 2020, un prêt de 50 000 € cofinancé par France Active a été contracté pour éviter que l'association soit confrontée à plusieurs reprises à des situations de trésorerie délicate.

Amandine LOËB souligne la célérité des deux grands partenaires financiers ADEME et Région dans le versement des subventions en 2020 et informe les membres du conseil d'administration qu'un suivi plus fin a été mis en place afin de solliciter les versements intermédiaires dès que cela est possible.

Saïd KHELOUFI demande si les fonds associatifs peuvent être placés. Laetitia BOURDEAU répond par l'affirmative via un livret A, qui rapporte peu mais est néanmoins utilisé au moment des versements intermédiaires ou de solde des subventions.

Françoise COUTANT soumet l'arrêt des comptes au vote des membres du CA. Les comptes 2020 sont arrêtés à l'unanimité.

## **Budget prévisionnel 2021**

Françoise COUTANT donne la parole à Amandine LOËB pour présenter les modifications apportées au budget prévisionnel 2021 qui avait été présenté au Conseil d'Administration le 8 novembre 2020. Le budget prévisionnel de l'agence 2021 est ensuite détaillé et présenté par observatoire (OREGES/ORDEC),

selon les modalités de financement ADEME et Région réparties selon ces deux dispositifs. D'un montant de 956 000€, ce budget évolue par rapport à la version de novembre selon 3 points :

- Partenariats à hauteur de 65 000 €
- Report convention ADEME exercice 2020 vers exercice 2021
- Subvention du Conseil Régional pour la convention EGES à hauteur de 200 000 €

<b>BUDGET 2021</b>		<b>Global AREC</b>	<b>OREGES</b>	<b>ORDEC</b>
<b>TOTAL CHARGES 2021</b>		<b>€ 956 000</b>	<b>€ 550 000</b>	<b>€ 406 000</b>
Achats études prestations	€	56 520	€ 32 420	€ 24 100
Locations	€	45 760	€ 26 260	€ 19 500
Entretien et réparations	€	5 000	€ 2 900	€ 2 100
Documentation	€	3 000	€ 1 700	€ 1 300
Assurances	€	3 000	€ 1 700	€ 1 300
Autres fournitures	€	2 000	€ 1 100	€ 900
Déplacements, missions	€	11 500	€ 6 600	€ 4 900
Publicité, publications	€	950	€ 550	€ 400
Rémunération intermédiaires et honoraires	€	54 400	€ 31 200	€ 23 200
Services bancaires, autres	€	19 000	€ 10 900	€ 8 100
Equipements, dotations amortissements	€	5 390	€ 3 090	€ 2 300
Charges de personnel	€	749 480	€ 431 580	€ 317 900
<b>TOTAL PRODUITS 2021</b>		<b>€ 956 000</b>	<b>€ 550 000</b>	<b>€ 406 000</b>
COTISATIONS	€	36 000	€ 30 000	€ 6 000
PARTENARIATS REGIONAUX ET NATIONAUX	€	65 000	€ 65 000	€ -
SUBV ADEME ORDEC N	€	200 000	€ -	€ 200 000
SUBV ADEME OREGES N	€	200 000	€ 200 000	€ -
SUBV ADEME OREGES et RESS N-1	€	24 783	€ 24 783	€ -
SUBV CONSEIL REGIONAL ORDEC N	€	200 000	€ -	€ 200 000
SUBV CONSEIL REGIONAL EGES N	€	200 000	€ 200 000	€ -
SUBV CONSEIL REGIONAL EGES N-1	€	20 000	€ 20 000	€ -
SUBV/PART CDx 79, 86	€	10 000	€ 10 000	€ -
AUTRES	€	217	€ 217	€ -

Ce budget sera présenté et mis au vote de la prochaine Assemblée Générale.

## Programme de travail 2021

Amandine LOËB présente ensuite les réalisations du programme de travail 2021

- Pôle OREGES : la priorité a été donné en ce début d'année au traitement et à la préparation des données produites par l'observatoire
  - Renforcement des processus méthodologiques : rédaction de guides
  - Amélioration des outils et bases de données utilisées en interne
  - Valorisation des données sur le site de datavisualisation et Terristiry®
- Pôle ORDEC
  - Processus d'enquête complet sur de nombreux aspects : organisation, caractéristiques et tonnages des flux collectés
  - Enquête auprès des plasturgistes de la région sur l'utilisation de matière recyclée
  - Ciblage des types de collectivités à « motiver » pour candidater à un AAP ADEME – Région

Ces travaux sont construits avec les partenaires des deux dispositifs d'observation à travers leurs instances de pilotage (comité d'orientation, techniques, des partenaires) et de réalisation des travaux (groupes techniques)

La valorisation des données produites par les deux observatoires se poursuit, principalement à distance pour les interventions, avec notamment l'organisation d'un webinar, porté par l'AREC pour le compte du RARE, sur le sujet des ressources et des flux de matières dans les territoires. Les sites de datavisualisation sont également en cours de mise à jour. Les données sont accessibles pour 90% d'entre elles sur le site

de datavisualisation dédié aux données produites par l'ORDEC ; pour le site de datavisualisation dédié aux données produites par l'OREGES, la mise à jour est en cours et sera finalisé d'ici mai-juin 2021.

A la suite des évolutions apportées sur la mise à disposition des données territoriales dans l'outil Terristory®, il a été nécessaire de faire évoluer l'offre d'appui aux collectivités, ce qui commence à porter ses fruits puisque des partenariats avec des collectivités sont déjà signés ou en cours de signature ; des échanges sont également en cours avec d'autres collectivités.

Marie Legrand demande si l'AREC a la possibilité d'apporter des éléments de connaissance sur les sujets à enjeux suivants :

- Les projets d'installations photovoltaïque au sol : acteurs se positionnent sur le PV au sol
- La tendance à la réalisation de coupes rases pour alimenter en pellets les chaufferies collectives.
- L'utilisation croissante de cultures dédiées et de CIVE dans les unités de méthanisation.

Concernant les deux premiers points, les dispositifs de suivi actuellement en place ne permettent pas de disposer d'informations précises sur ces aspects :

- Pour le photovoltaïque, dans le cadre d'une étude confiée par la Région aux deux agences d'urbanisme régionales et à laquelle l'AREC est associée, des travaux sont lancés. L'objectif est d'identifier à partir de quelles sources d'informations il sera possible de connaître les typologies d'installations photovoltaïque (en service ou en projet) et leurs maîtres d'ouvrage (échanges en cours avec la Région, la DREAL, les gestionnaires de réseau d'électricité).
- Pour les chaufferies biomasse, une enquête des chaufferies collectives est prévue dans le programme de travail 2021 de l'AREC ; le sujet de l'approvisionnement fait partie des aspects qui seront évalués.

Enfin, sur le sujet de la méthanisation, l'enquête annuelle que conduit l'AREC sur les unités en fonctionnement permet de suivre avec précision l'évolution des intrants. Les résultats de l'enquête 2019 réalisée en 2020 seront publiés dans quelques jours.

## **Préparation de l'Assemblée Générale – cotisations 2022**

Françoise COUTANT demande à Amandine LOËB de présenter le point sur l'évolution des montants de cotisations, point qui fera l'objet d'un vote lors de la prochaine Assemblée Générale.

Amandine LOËB rappelle que les cotisations ont été mises en place en 2017. Après avoir rappelé les montants des cotisations 2021, Amandine LOËB présente les principaux constats :

- Une absence d'évolution du montant des cotisations depuis leur mise en place ;
- Un montant global des cotisations stabilisé depuis 3 ans, mais avec des disparités dans la répartition par type de structure adhérente ;
- Une évolution du service proposé par l'AREC en 2021 : le service de prestation, orienté vers des acteurs ciblés de la région (collectivités, syndicats d'énergie) évolue de plus en plus vers un service mutualisé, telle la mise à disposition générique de données énergie et GES actualisées tous les ans et diffusées pour toutes les EPCI de Nouvelle-Aquitaine à compter du milieu d'année 2021 ;
- La progression de dépenses en lien avec ces services mutualisés, telles le financement du logiciel Terristory®, outil générique de mise à disposition des données territoriales et d'aide à la décision, et la mission portée par un CDD de 1 an sur le traitement et l'injection de données dans les outils de mise à disposition de l'information.

Amandine LOËB présente les trois pistes d'augmentation des recettes :

- augmentation du nombre de cotisants ;
- augmentation du montant des cotisations, avec 3 propositions différentes (+ 10 %, + 20 %, + 50 % avec arrondi à la centaine d'Euros supérieure) ;

- Création d'une nouvelle catégorie de cotisants à montant renforcé pour les structures coordinatrices de démarches territoriales (énergie-climat ou économie circulaire) à destination d'un groupement de collectivités.

Les membres du CA sont ensuite invités à débattre de ces options.

Marie LEGRAND rappelle que les cotisations ne représentent que 4% des produits de l'AREC. Elle demande que l'arrondi à la centaine supérieure ne soit pas conservé car cela accentue l'augmentation pour les montants de cotisation les plus faibles (notamment le collège 3), et propose une augmentation de 10%

François BARSACQ indique que le sujet de l'augmentation peut être sensible pour les adhérents, étant donné un contexte actuel défavorable. Il propose de présenter ces éléments avec une augmentation en Euros, car le pourcentage d'augmentation peut paraître élevé alors que l'impact sur le montant reste acceptable. Il est favorable à un montant de 20% sans arrondi.

Denis RENOUX indique qu'il convient de rappeler que l'adhésion représente aussi le partage et la défense d'un projet associatif, dans un contexte où l'action vis-à-vis des politiques environnementales doit s'accroître. Il est favorable à une augmentation de 20% sans arrondi.

Jacques TAPIN demande s'il peut être envisagée une progressivité et dans ce cas est favorable à l'augmentation de 20%. Il rappelle l'importance de mettre en valeur le retour de service et les engagements réciproques entre l'AREC et ses membres.

Nathalie LEROUX intervient pour demander l'intérêt pour les entreprises d'adhérer à l'AREC.

Amandine LOËB indique que ce principe d'augmentation avait été compris par les quelques partenaires à qui il a été présenté. Elle ajoute que Jacques Deschamps, Trésorier, avec qui elle a eu un échange préalable pour construire cette proposition, est favorable à une augmentation de 20 % plutôt que 10 % (faible impact pour l'AREC).

Eric PHARABOD est favorable avec le principe d'augmentation à 10% et sans arrondi, mais attention au contexte actuel difficile. Il invite à rappeler qu'il s'agit d'une démarche partenariale pour fédérer le plus possible.

Isabelle VISENTIN demande s'il est possible de savoir comment se positionne l'AREC par rapport aux autres structures et si ce principe d'augmentation peut ne pas s'appliquer aux membres du collège 3.

Saïd KHELOUFI souscrit à la proposition d'Isabelle VISENTIN sur ces deux points.

Amandine LOËB rappelle que l'objectif est de porter le dispositif mutualisé de production et diffusion de l'information par davantage d'acteurs régionaux. Elle précise que malgré son intérêt, le benchmark ne sortira pas forcément de résultats concluants car le fonctionnement des associations est assez différent d'une structure à l'autre ; elle rappelle, par exemple, que l'adhésion à l'AREC permet à ses membres de disposer de l'équivalent d'une journée d'intervention, ce qui n'existe pas forcément pour d'autres associations.

Les autres membres rejoignent les avis exprimés auparavant et proposent une évolution sur la base de la simulation d'augmentation de 10%. Une réflexion à mener sur l'évolution des montants selon le type d'acteurs est également soulevée.

A la suite de ces échanges, Françoise COUTANT rappelle que les cotisations mises en place en 2017 l'ont été sur des bases relativement basses par rapport à d'autres associations, et propose donc :

- De retenir la proposition 2 (création d'une nouvelle catégorie de cotisants)

- De produire une nouvelle proposition d'augmentation des montants de cotisation, sans arrondi à la centaine supérieure, qui se rapproche de la simulation 1 (10 %) en moyenne, à présenter en € plutôt qu'en % d'augmentation.

## **Points divers**

En l'absence de point divers, Françoise COUTANT clôt la réunion du Conseil d'Administration à 17h10.

Poitiers, le 28/04/2021

Françoise Coutant



*NOTA : en raison de la proximité de la date de l'AG, la nouvelle proposition de cotisation a été envoyée par mail au Bureau pour avis. Le Bureau a validé par mail la version qui a été mise au vote de l'AG le 12 mai.*